



Accueil du public :

40 rue de la Doller
67000 STRASBOURG
Téléphone : 0388315927
Site internet : www.leparcours67.com

Siège social et adresse postale :

42 rue de l'III
67000 STRASBOURG
E-Mail : accueil@leparcours67.com

FICHE D'ORIENTATION VERS LE PARCOURS

Public ciblé : **Demandeur d'emploi** inscrit dans un parcours professionnel motivé par l'accès à un module de 3 demi-journées « conseil en image » en préparation d'un accès à une formation, une activité, un emploi, un entretien.

A noter : seul l'envoi de cette fiche d'orientation, complétée et signée par le **conseiller référent** et la personne, à l'adresse accueil@leparcours67.com permettra l'enregistrement de la demande, qui sera validée par l'association par confirmation de mail au référent de parcours de la personne. Aucune convocation ne sera transmise, l'association prenant contact avec la personne par téléphone une semaine avant le début des ateliers.

LE BENEFICIAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

Le bénéficiaire a-t-il la reconnaissance T.H. ? Oui Non

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

N° CAF : N° Pôle Emploi :

Merci d'indiquer en quelques lignes vos motivations pour l'inscription à l'atelier de conseil en image (à remplir par le bénéficiaire) :

.....
.....
.....

LE REFERENT DE PARCOURS

Nom et prénom :

Fonction : Agence Pôle emploi:

Adresse :

Adresse e-mail :

N° téléphone fixe :

Merci d'indiquer les objectifs d'orientation à ces ateliers :

.....
.....

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Article 1. Lieu d'accueil

L'Association Le Parcours, immatriculée au Registre des Associations de Strasbourg sous le volume 82 folio 194, ayant son siège social situé 42 rue de l'III 67000 STRASBOURG et représentée par Mme Carole HERRERO, Directrice, qui s'engage à accompagner la personne au sein des locaux d'accueil du public situés au 1^{er} étage du 40 rue de la Doller à Strasbourg - Cité de l'III.

Article 2. Le premier contact

Ce document, *établi en trois exemplaires originaux*, est signé par le référent social et la personne. Par retour d'un mail de confirmation d'inscription à l'atelier choisi ou à défaut au report sur une autre session, il vaut engagement de l'association.

Article 3. La gestion du temps

Pour des raisons d'organisation, la personne orientée s'engage à être ponctuelle aux rendez-vous qui lui sont fixés.

Article 4. Les engagements

Chaque personne s'engage à participer à une session comprenant des ateliers sur 3 demi-journées réparties comme suit et selon le calendrier proposé ci-dessous :

- « **Atelier Mieux-Être** » : prestation de conseils sur la tenue vestimentaire : choix selon la morphologie et la colorimétrie du candidat, hygiène du vêtement, etc...
- « **Atelier Savoir-Être** » : prestation de préparation à de futurs entretiens sociaux ou professionnels : gestion du stress, gestuelle, posture, élocution, comportement, etc...
- « **Atelier Bien-Être** » : prestation en coiffure (coupe, couleur, conseils pour le soin des cheveux), prestation de soins esthétique (visage et mains) et de conseils pour reproduire chez soi les bons gestes.

Si l'engagement n'est pas respecté par la personne orientée, le référent est immédiatement informé par email.

Si l'engagement n'est pas respecté par le référent social, le responsable de l'unité territoriale est contacté.

Article 5. Le bilan

À la fin de chaque session, un bilan est effectué entre la Directrice et la personne. Le référent social reçoit par email la feuille d'émargements avec d'éventuelles propositions de suites, notamment en suivi individuel par adhésion à l'association.

COCHEZ LE MOIS CHOISI POUR LES ATELIERS (max.de 8 personnes accueillies) DE 3 DEMI-JOURNEES

	Mois concerné	Atelier « Mieux-Être »	Atelier « Savoir-Être »	Atelier « Bien-Être »
	Javier 2020	Pas atelier	Pas atelier	Pas atelier
	Février 2020	Pas atelier	Pas atelier	Pas atelier
	Mars 2020	Lundi 9 mars (14 h – 17 h)	Mardi 10 mars (9 h – 12 h)	Jeudi 12 mars (14 h – 17 h)
	Avril 2020	Lundi 6 avril (14 h – 17 h)	Mardi 7 avril (9 h – 12 h)	Jeudi 9 avril (14 h – 17 h)
	Mai 2020	Lundi 4 mai (14 h – 17 h)	Mardi 5 mai (9 h – 12 h)	Jeudi 7 mai (14 h – 17 h)
	Juin 2020	Lundi 1 juin (14 h – 17 h)	Mardi 2 juin (9 h – 12 h)	Jeudi 4 juin (14 h – 17 h)
	Juillet 2020	Lundi 6 juillet (14 h – 17 h)	Mardi 7 juillet (9 h – 12 h)	Jeudi 9 juillet (14 h – 17 h)
	Août 2020	FERMETURE POUR CONGES ANNUELS		
	Septembre 2020	Lundi 7 septembre (14 h – 17 h)	Mardi 8 septembre (9 h – 12 h)	Jeudi 10 septembre (14 h – 17 h)
	Octobre 2020	Lundi 5 octobre (14 h – 17 h)	Mardi 6 octobre (9 h – 12 h)	Jeudi 8 octobre (14 h – 17 h)
	Novembre 2020	Lundi 2 novembre (14 h – 17 h)	Mardi 3 novembre (9 h – 12 h)	Jeudi 5 novembre (14 h – 17 h)
	Décembre 2020	Lundi 7 décembre (14 h – 17 h)	Mardi 8 décembre (9 h – 12 h)	Jeudi 10 décembre (14 h – 17 h)

Fait à le

Signature et cachet du référent social :

Signature du Bénéficiaire :